

Université de Montréal

CRI 2250 – Préparation de stage : psychiatrie-justice

Jonathan Lambert

Tel : 864-9884 (télécopie : 864-9887)

Courriel: jonathan.lambert.ippm@ssss.gouv.qc.ca

Thierry Webanck

Tel : 864-9884 (télécopie : 864-9887)

Courriel: twebanck@hotmail.com

1. Objectifs généraux du cours

- Confirmer et assumer le choix définitif d'un milieu de stage.
- Réviser, compléter ou acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la compréhension du milieu de stage choisi et aux diverses démarches s'y rattachant (évaluation, intervention en psychiatrie légale).
- Formuler des objectifs généraux et spécifiques de stage qui seront au centre de la démarche de préparation du stage. Rédiger son contrat pédagogique, lequel sera soumis au superviseur, avant de le remettre au professeur à la fin du semestre.
- Planifier et réaliser ses démarches dans son milieu de stage de manière autonome. Le professeur de stage est là pour donner son soutien, non pour se substituer à l'étudiant(e).
- Profiter du préstage pour se sensibiliser à la pratique propre à son futur milieu de stage : dynamique du travail en équipes multidisciplinaires, organisation, place dans l'ensemble du réseau, politiques et procédures, etc.

2. Objectifs spécifiques du cours

- Permettre à l'étudiant(e) de choisir un milieu correspondant à ses intérêts.
- Établir un lien avec son (sa) superviseur(e) et intégrer progressivement le milieu de travail.
- Développer des capacités d'observation et de décodage des situations qui touche les comportements de la clientèle.
- Réaliser et concrétiser le fait qu'ils sont les principaux acteurs dans leur stage. Cela implique que l'étudiant(e) doit prendre l'initiative et la responsabilité de son stage.
- Se préparer de façon à ce que le stage, dès le mois de septembre, soit le début d'une expérience enrichissante et unique dans leur développement professionnel et personnel.
- Identifier certaines de ses forces et de ses limites relativement à son savoir-être (personnalité, attitude, aptitudes relationnelles...) et son savoir-faire (connaissances cliniques et légales).

3. Moyens privilégiés

1. Rencontres régulières à l'intérieur de l'atelier du cours CRI-2250.
2. Visites dans le milieu de stage, organisées et planifiées avec le superviseur. (**5 jours pendant le semestre**).
3. Lectures dirigées (par le superviseur et les professeurs) dans le but de mieux vous préparer selon la spécificité de chaque stage.
4. Retour sur la formation donnée à l'École de Criminologie, afin de standardiser les notions, concepts et théories, qui sont utiles pour le stage.
5. Consulter toutes sources pertinentes : littérature, échanges avec les professionnels, séminaires d'expertise, conférences, colloques...
6. Rédiger un journal de bord qui vous accompagnera tout au long de votre stage. C'est un outil dans lequel vous pourrez colliger vos réflexions, vos observations, votre évolution, etc.

7. Présentations de cas.

8. Formations obligatoires :

**Journée de la psychiatrie légale : 31 janvier (8h30 à 16 H40)
La commission d'examen des troubles mentaux (CETM)
Évaluation et prise en charge des patients.**

https://forensia.ca/evenements/journee_de_la_psychiatrie_legale/

Les statuts légaux en psychiatrie-légale :

<https://forensia.ca/dossier-thematique-les-statuts-legaux-en-psychiatrie-legale/>

Formations sur l'aptitude à comparaître :

<https://forensia.ca/videos/aptitude-a-subir-son-proces-volet-clinique/>

<https://forensia.ca/videos/aptitude-a-subir-son-proces-volet-theorique/>

Formations sur la responsabilité criminelle :

<https://forensia.ca/videos/responsabilite-criminelle-volet-clinique/>

<https://forensia.ca/videos/responsabilite-criminelle-volet-theorique/>

Dates de cours

L'horaire des cours et des formations peut être modifié.

Cours # 1 : 9 janvier : Lecture du cahier de stage, du plan de cours, regard sur les milieux et sur le profil des stagiaires.

Cours # 2 : 16 janvier : Révision des principales pathologies.

Cours # 3 : 23 janvier : Révision des principales pathologies, 2e partie.

31 janvier : journée de formation.

Cours # 4 : 13 février : Réseau psychiatrie-justice / aspects cliniques et légaux, 2^e parties.

Cours # 5 : 13 mars : Rétroaction et **examen (à 10h).**

Cours # 6 : 20 mars : Évaluation du risque de violence : présentation du HCR-20 v.3.

Travail sur l'utilisation du HCR-20, à remettre le 3 avril, 9h, par courriel).

Cours # 7 27 mars : Rétroaction et analyses de cas cliniques.

Cours # 8 : 10 avril : Rétroaction et Bilan.
Remise des travaux (à 9h) :
 a) rapport de préstage.
 b) objectifs de stage.

Modalités pédagogiques

Le cours sera donné sous forme de séminaire. Les échanges et questions seront favorisés en tout temps. La discussion sera stimulée par la présentation de cas cliniques ou par l'actualité.

Modalités d'évaluation

1. Participation aux échanges et exercices en classe et qualité de l'intégration dans le milieu de stage (10 %)

En classe :

- *Qualité des interventions
- *Réflexions critiques
- *Efforts pour faire évoluer la discussion du groupe
- *Implication personnelle dans le contenu partagé
- *Assiduité
- *Respect des autres

En pré-stage : les enseignants communiqueront avec le (la) superviseur (e) pour évaluer la qualité de l'intégration de l'étudiant(e).

Les critères discutés seront :

- *La capacité à s'intégrer dans l'équipe de travail et à prendre sa place
- *La présence et la relation entretenue avec la clientèle.
- *L'intérêt et la recherche d'informations, l'ouverture à la remise en question et aux commentaires formulés.
- *Le désir de prendre des responsabilités et d'acquérir de l'autonomie professionnelle.
- *Tout autres éléments pertinents.

2. Examen portant sur les cours magistraux (30 %)

3. Analyse clinique (risque de violence : HCR-20) (20 %)

Deux pages.

Présentation (fluidité et esprit de synthèse) : 5 points

Facteurs de risque applicables et significatifs : 10 points

Conclusion : formulation dynamique du risque présenté, incluant des propositions de l'encadrement à préconiser : 5 points

4. Rédaction des objectifs de stage et du contrat pédagogique (10 %)

5. Rapport final du préstage (30 %)

Ce rapport contient deux volets :

En premier lieu : **Décrire sommairement le milieu de stage et résumer les activités effectuées.** Détailler les apprentissages et les principales réflexions, tant sur le plan personnel que professionnel. Identifier les difficultés rencontrées, les moyens pour y remédier et les inquiétudes pour le stage à venir. Identifier les ajustements à prévoir. Donner vos impressions sur la qualité de l'accompagnement reçu, la disponibilité du superviseur et des autres membres du personnel.

L'accent doit être mis davantage sur l'aspect des commentaires personnels et sur l'analyse plutôt que sur la simple description de la démarche suivie dans la préparation du stage.

En second lieu : **Une réflexion critique** à partir des lectures faites à la demande du superviseur et conseillées par les professeurs. À propos du rôle de l'organisme, le modèle et les méthodes d'intervention/évaluation, les outils cliniques utilisés, la contribution du criminologue, le type de clientèle, la dynamique de l'équipe, etc..

Inclure les références bibliographiques ainsi que les liens spécifiques entre les éléments théoriques et pratiques.

La notation :

- Description et compréhension du milieu de stage : 5 pts.
- Pertinence des observations et des réflexions sur soi et l'ensemble du milieu : 10 pts.
- Pertinence de l'analyse. Lien entre la théorie et la pratique : 10 pts.
- Qualité générale et structure du texte (clarté, fluidité, syntaxe, etc.) : 5 pts.

- À remettre lors du cours du 10 avril, à 9h.

GÉNÉRALITÉS

A) PRÉSENTATION MATÉRIELLE D'UN TRAVAIL

Le professeur s'attend à ce que les travaux écrits soient présentés selon le guide élaboré par la FEP de l'UdM: pagination, utilisation de l'interligne 1.5 et des caractères de 12 points, etc..

B) POLITIQUE SUR LES RETARDS DANS LA REMISE DES TRAVAUX

« Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des jours consécutifs. Ce délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours. »

C) POLITIQUE SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Une pénalité maximale de 10 % sera appliquée pour l'orthographe.

BIBLIOGRAPHIE

American Psychiatric Association (2016). Mini DSM-V : Critères diagnostiques. 3^e édition, Paris : Masson.

Code criminel de poche. Thomson\Carswell. Canada.

HCR-20 version 3 : Guide d'évaluation.

Références complémentaires :

* Dubreucq, J-L. et coll. (2005). Annales Médico Psychologiques 163, p. 852-865, Risque de violence et troubles mentaux graves.

Frances, A. et coll. (2000). DSM-IV : Cas cliniques. Paris, Masson.

Ionescu, S et coll. (2004). Les mécanismes de défense : Théorie et clinique. Paris, Armand Colin

* Kaplan, H.I; Sadock, B.J.(2005) Livre de poche de psychiatrie clinique. Paris, Pradel, deuxième édition.

* Lalonde, P, Grunberg, F. (1998). Psychiatrie clinique : Approche biopsychosociale. Boucherville, Gaetan Morin.

Logan, C. et Johnstone, L. (2015). Risk assessment : Specialist interviewing skills for forensic practitioners. Oxford, UK : Routledge. pp. 259-292.

Millaud, F. (1998). Le passage à l'acte : Aspects cliniques et psychodynamiques. Paris, Masson.

Monahan, J. et coll. (1984). Violence and Mental Disorder: Developments in risk assessment. The University of Chicago Press.

Monahan, J. et coll. (2001). Rethinking Risk Assessment : The Macarthur Study of Mental Disorder and violence, Oxford University Press, New York.

Robert I. Simon et coll. (2008). Textbook of Violence Assessment and Management, American Psychiatry Publishing Inc., Washington.

Webanck, T. (2001). L'intervention clinique auprès des prévenus atteints de troubles de santé mentale. Éthique publique; revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale. INRS. Éditions Liber. Printemps 2001, vol 3, no.1. p.110-116.